

Versoix, le 2 janvier 2018

Office fédéral de l'aviation
civile
Consultation PSIA
3003 Berne

Concerne : plan sectoriel d'infrastructure aéronautique - Procédure de participation publique pour la fiche PSIA relative à l'aéroport de Genève

Messieurs,

En tant que résident de Versoix, je vous communique mes remarques au sujet de cette fiche qui a retenu toute mon attention.

Au sujet du point 2 " conditions générales de l'exploitation" de cette fiche il est prévu de passer de 40 à 47 mouvements à l'heure et d'autoriser des vols jusqu'à 24 heures.

En tant que résident de Versoix je suis bien préoccupé par ce développement qui nuit à notre santé physique (émissions bien visibles) et mentale (fatigues etc)
Je vous encourage selon ce qui est dit dans ce plan à promouvoir le plus possible des avions peu bruyants et peu polluants (peut-être des avions à grande capacité diminueront le nombre d'avions à l'heure)

Une chose importante est la surveillance du bruit admissible (cj point 3 du document précité :

ce bruit doit être fixé par le canton de Genève (principal usager) en collaboration avec la

Confédération et non par l'exploitant. Le dernier paragraphe du point 4 devrait aussi

être revu ou en tout cas précisé.

Les demandes d'allégement de l'exploitant devraient être soumises à des instances

représentant l'entier de la population (canton de Genève et Confédération.)

Pour l'adaptation de la population au trafic (utile bien sûr à l'économie, au tourisme et

à la diplomatie) il serait utile de pouvoir consulter l'état des pics de trafic pour qu'on puisse prendre des dispositions (séjour à l'intérieur dans des cas extrêmes)

En souhaitant que l'esprit de cette lettre soit pris en compte et vous soit utile pour les prises de position définitives, je vous envoie, Messieurs, mes salutations distinguées.